



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> avril, à 17h00**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026**

### **PRESENTS :**

BILLION Myriam	Conseillère municipale
BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal
COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
GAMBET Frank	1 <sup>er</sup> Adjoint
GAREIL Audrey	2 <sup>ème</sup> Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
QUIDÉ Aurélie	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

### **ABSENTS :**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

### **N° 22/2026 – CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET FIXATION DE LEUR COMPOSITION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 relatif à la composition des différentes commissions,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire,

Décide :

**Article 1** : FIXE à 3 le nombre de commissions communales permanentes.

**Article 2** : COMPOSE les commissions par thématique de la façon suivante

### **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal



**MAIRIE LES SALLES SUR VERDON**



- 1 délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- 1 délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

*Le Maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent siéger dans cette commission.*

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

- Le Maire ou 1 adjoint
- 6 commissaires

*Les commissaires doivent être contribuables au titre des impositions locales (taxe d'habitation ou taxes foncières).*

### **COMMISSION DES APPELS D'OFFRES (CAO) ET ADJUDICATION**

- Le Maire ou son représentant
- 3 membres titulaires parmi les conseillers municipaux
- 3 membres suppléants parmi les conseillers municipaux

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents**

**VALIDE** la création et la composition des commissions communales permanentes comme exposé ci-dessus

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON  
Les jours, mois et ans susdits  
Le Maire,  
Michel BLAIN

